Le très hon, M. BENNETT: N'est-il pas plus élevé sur certaines qualités?

L'hon. M. DUNNING: Il faudrait exclure celles qui sont l'objet des dispositions spéciales, car aux deux numéros il s'agit du papier, n.d.

L'hon. M. STEWART: Le ministre a-t-il dit que sur une catégorie similaire de papier n.d. exporté aux Etats-Unis, le droit est de 30 p. 100?

L'hon, M. DUNNING: Sur une catégorie approximativement similaire.

L'hon. M. STEWART: Contre 22½ p. 100?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

L'hon. M. STEWART: Le ministre peutil nous donner les exportations aux États-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Nos exportations de papier à livre se sont élevées à \$351,000 et se sont dirigées pour la plupart vers l'Australie et le Royaume-Uni. Nous avons exporté pour \$11,300 de papier filigrané, pour la majeure partie aux Etats-Unis. Il y a en outre des catégories peu importantes, telles que le papier soie et le papier hygiénique.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 197 (a): Papiers à livre super glacés finis à la machine, non collés, lorsqu'ils sont employés exclusivement à la production de magazines, journaux et revues imprimés, publiés et mis en circulation régulièrement en vertu de règlements édictés par le ministre, 22½ p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: Ce numéro ne jouissait-il pas du drawback? Je demande des explications.

L'hon, M. DUNNING: Ce n'est pas exactement le même.

Le très hon. M. BENNETT: Que le ministre veuille se rappeler que ce papier n'est pas collé, mais que sa préparation soignée lui donne un fini qui permet son utilisation pour certains magazines. Par exemple, il n'est pas adapté aux reproductions de rotogravure que l'on voit dans les éditions du dimanche.

L'hon. M. DUNNING: Ce numéro jouissait auparavant du drawback. Il me semble qu'il a subi quelque changement, mais je ne puis indiquer pour l'instant le changement comparé à ce qu'il était il y a cinq ans.

Le très hon. M. BENNETT: Ce numéro n'a pas été modifié par le gouvernement précédent; ma mémoire me dit qu'il date de 1922. Si le maintien de ce numéro est garanti, il est oiseux de demander l'admission en franchise de cette catégorie de papier. J'ai

[L'hon. M. Dunning.]

cru en lisant le numéro que les éditeurs de magazines ne pouvaient espérer obtenir la franchise.

L'hon. M. DUNNING: Je suis sûr que mon honorable ami badine.

Le très hon. M. BENNETT: Pas le moindrement.

L'hon. M. DUNNING: La garantie de maintien concédée aux Etats-Unis comporte, va sans dire, l'engagement de ne pas majorer le taux.

Le très hon. M. BENNETT: Mais nous garantissons le maintien du numéro. Je saisis le ministre.

L'hon. M. DUNNING: J'ai cru que mon très honorable ami voulait badiner.

Le très hon. M. BENNETT: Le taux pourrait être réduit par un décret du conseil.

L'hon. M. DUNNING: Le Parlement pourrait le réduire, à tout événement.

M. HEAPS: Quelles furent les importations sous ce numéro durant l'année financière écoulée?

L'hon. M. DUNNING: Les importations ont atteint 35,000 livres d'une valeur de \$1,900, sur lesquelles 29,000 livres d'une valeur de \$1,600 provenaient des Etats-Unis.

M. HEAPS: Quelles furent les exportations durant la même année?

L'hon. M. DUNNING: Ce numéro ne fait pas l'objet d'une statistique distincte, mais notre production de toutes espèces de papier à livre atteignit 32,900 tonnes d'une valeur de \$3,790,000 durant l'année civile 1934.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre parle-t-il des importations?

L'hon. M. DUNNING: Non, de la production totale.

Le très hon. M. BENNETT: Quelles furent les importations?

L'hon. M. DUNNING: Elles furent très faibles. J'en ai donné le total tantôt.

Le très hon. M. BENNETT: Si je le demande, c'est parce que les honorables députés, me risquerais-je à dire, se rappellent avoir reçu un document affirmant que les droits imposés entraînent une dépense de \$35,000 par année pour la douane sur le papier importé destiné à l'impression de ces magazines. J'avais l'idée que c'est le Canada qui fournit aujour-d'hui ce papier, et les chiffres que le ministre a cités sembleraient indiquer qu'il en est bien ainsi, étant donné le fait que les importations furent négligeables.